

Les décisions concernant la quantité et les types de biens et services à produire, ainsi que la meilleure façon de les produire, relèvent souvent du champ politique et se fondent sur le contexte social et culturel des pays. Alors que certaines administrations choisissent de sous-traiter un large part de leur production de biens et services à des organisations non gouvernementales ou à des sociétés privées, d'autres décident de produire les biens et services elles-mêmes.

La part de l'économie dévolue à la production de biens et services publics est très différente selon les membres de l'OCDE. Par exemple, les coûts de production de la Suède en proportion du PIB représentent le double de ceux du Mexique. Les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Japon font davantage appel que d'autres pays membres de l'OCDE à des sociétés privées pour la production de biens et services. Le Mexique et la Grèce sous-traitent beaucoup moins, et les administrations publiques y produisent plus de 60 % des biens et services publics.

Les coûts de production totaux en proportion du PIB ont diminué dans la plupart des pays membres de l'OCDE entre 1995 et 2007, bien que ceci puisse être attribué à des augmentations du PIB plutôt qu'à de réelles baisses des coûts de production. Dans les pays qui ont vu leurs coûts de production augmenter en proportion du PIB, cette croissance était principalement due à des hausses des coûts des biens et services fournis par des sociétés privées. Dans certains pays comme les Pays-Bas et l'Espagne, ces augmentations se sont accompagnées d'une baisse relative de la part des biens et services produits par les fonctionnaires, indiquant que certains biens et services précédemment produits par les administrations publiques aient pu être sous-traités à des sociétés privées. Dans d'autres pays comme le Royaume-Uni, le Portugal et la Nouvelle-Zélande, ces augmentations sont intervenues alors que les coûts d'indemnisation des fonctionnaires restaient relativement stables.

Méthodologie et définitions

Les données reposent sur une méthodologie développée par le Groupe de travail de l'OCDE sur l'emploi et la gestion publics, qui s'appuie sur la classification des organisations dans le Système de comptabilité nationale (SCN). Spécifiquement, les coûts de production des administrations publiques incluent :

- Les indemnités des fonctionnaires de l'administration générale, soit les rémunérations financières et en nature, plus toutes les contributions patronales obligatoires aux assurances sociales, ainsi que les contributions volontaires en faveur des employés. Il est important de noter que les différences entre pays sur le financement des systèmes de pensions peuvent fausser les comparaisons entre coûts d'indemnisation.

- Les coûts des biens et services produits par des sociétés privées et financés par les administrations publiques (et fournis aux citoyens comme aux administrations). Selon la classification SCN, ceci comprend la consommation intermédiaire (approvisionnement en produits intermédiaires destinés à la production administrative comme la comptabilité ou les services informatiques, y compris certains approvisionnements relativement mineurs entre organisations gouvernementales) et les transferts sociaux en nature passant par des producteurs privés (correspondant à une estimation des biens et services délivrés directement par les acteurs privés aux citoyens, notamment ceux initialement financés par les citoyens et remboursés par l'administration publique, comme les soins médicaux remboursés par la sécurité sociale).
- Les coûts de consommation du capital fixe (indiquant le niveau de dépréciation du capital). Cette catégorie était initialement exclue de la méthodologie publiée dans le *Document de travail de l'OCDE sur les administrations publiques n° 8* et dans *L'emploi public : Un état des lieux*.

Les données prennent en compte l'emploi public et la consommation intermédiaire pour les réalisations (« outputs ») des administrations publiques destinées à leur propre usage, comme les routes ou d'autres projets d'investissements réalisés par des employés publics. Les coûts de production présentés ici ne sont pas égaux à la valeur de la production présentée dans les Comptes nationaux.

Lectures complémentaires

Pilichowski, E. et E. Turkisch (2008), « L'emploi dans le secteur des administrations publiques sous l'angle des coûts de production des biens et des services dans le domaine public », Document de travail sur la gouvernance publique de l'OCDE, n° 8, OCDE, Paris.

OCDE (2008), *L'emploi public : Un état des lieux*, OCDE, Paris.

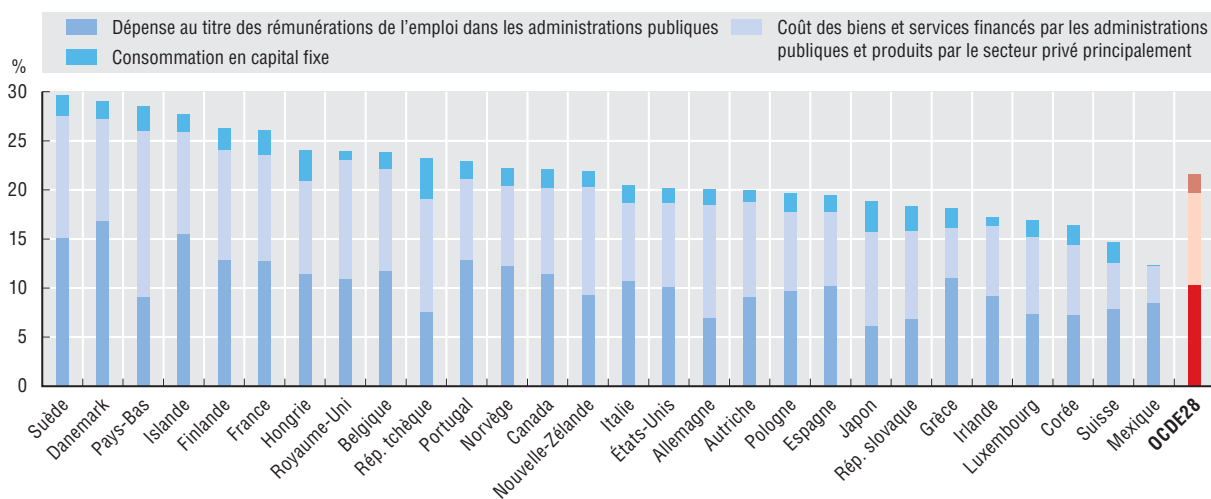
Notes

Les données pour le Mexique réfèrent à l'année 2004. Les données pour la Nouvelle-Zélande réfèrent à l'année 2005. Les données pour le Japon, la Corée et la Suisse, réfèrent à l'année 2006.

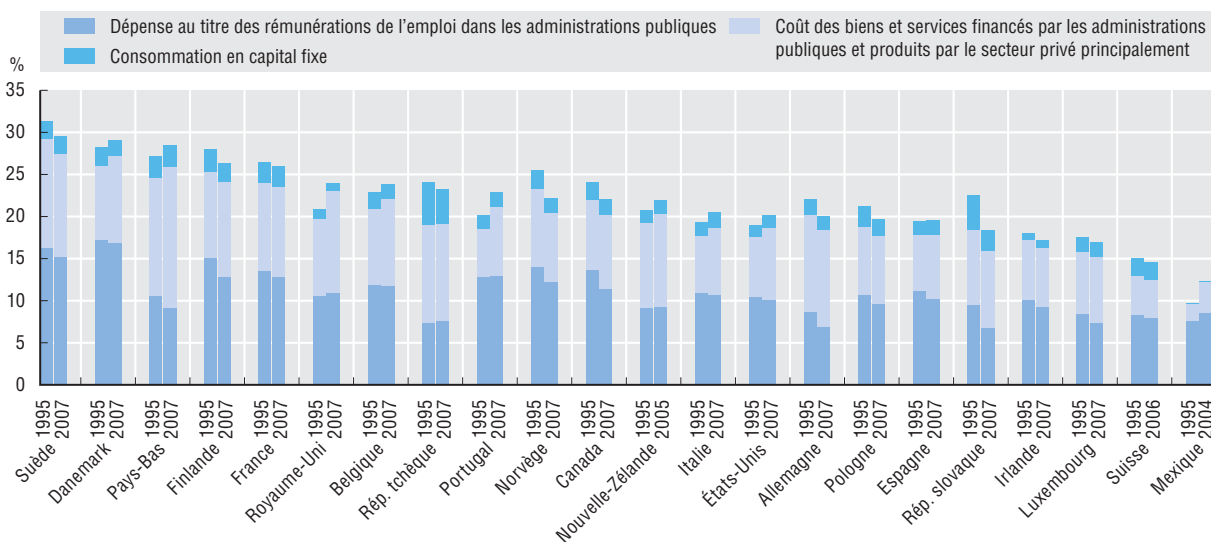
8.1. et 8.3 : Les données ne sont pas disponibles pour l'Australie et la Turquie.

8.2 : Les données ne sont pas disponibles pour l'Australie, l'Autriche, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, le Japon, la Corée et la Turquie.

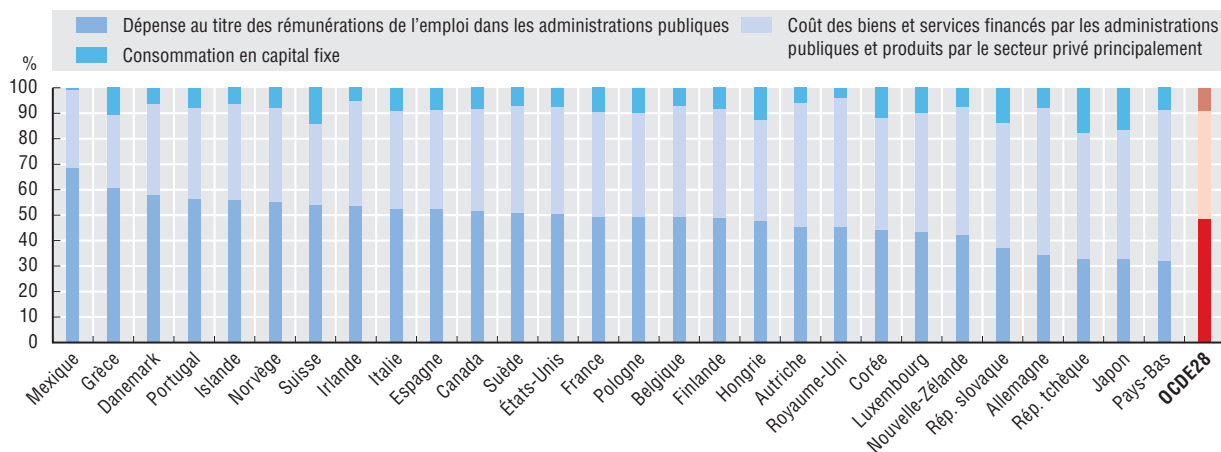
8.1 Coûts de production en pourcentage du PIB (2007)



8.2 Coûts de production en pourcentage du PIB (1995 et 2007)

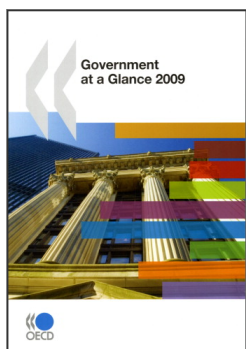


8.3 Structure des coûts de production (2007)



Source : Statistiques des comptes nationaux de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/733423585275>



Extrait de :
Government at a Glance 2009

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264075061-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Coûts de production de l'administration générale », dans *Government at a Glance 2009*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264061675-12-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.